Image not found or type unknown

Ce qu'il ne faut pas faire en cas de procédure de séparation

Par **heydooc**, le **14/08/2012** à **13:19**

Bonjour,

Mariés depuis juin 2007 avec un bébé de 9 mois, cela fait quelques mois que ça ne va plus entre mon mari et moi.
Il y a plusieurs sujets de désaccord et cela ne fait qu'engendrer des disputes et je souhaiterai que ça cesse car je pense à ma fille qui n'a pas à subir nos disputes en sachant qu'elle est jeune et qu'elle ne comprend pas encore parce que les disputes sont assez violentes verbalement.
Mon problème ce jour est en tant que musulmane, il y a la fête de l'aïd qui se fera ce week-end et mon mari ne veut pas me laisser partir avec ma fille chez mes parents qui sont à 3h de route de la maison et je voulais lui annoncer que je souhaitais la séparation, monter chez mes parents (sans ma fille) pour 3 jours et redescendre ce week-end pour l'emmener avec moi et repartir chez mes parents car son problème est qu'il ne veut pas que je monte pour l'aïd et de plus, je suis en vacances en ce moment jusqu'au 26 août.
Ma question est est-ce que je peux partir chez mes parents sans ma fille pour 3 jours sans risquer que ça ne me retombe dessus!
J'ai besoin de savoir avant de faire quoi que ce soit et qu'en cas de procédure, cela ne se retourne pas contre moi.
Merci pour votre réponse rapide, soyez sûr(e) que votre analyse m'aidera beaucoup.

Cordialement...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés